

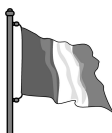


NOTI00011

SIRUS

Sirène d'alarme extérieure auto alimentée

Version 1.0

Fabriquée en FRANCE

**BOITIER EN
POLY CARBONATE**

**FLASH EN
TECHNOLOGIE LED**



NISRUS_0701 ATLS

Photo non contractuelle

Notice d'installation

La SIRUS est admises aux marques NF et A2P en type 3 conformément aux normes NFC48-265 et NFC48-266 sous le numéro : 3230400691 – Unité de fabrication : N° 122 P2

CNPP Certification (centre national de prévention et de protection):

Route de la Chapelle Réanville – CD64 – BP2265 – 27950 St MARCEL

Tél. 01 53 89 00 40 - Fax. 01 45 63 40 63 - <http://www.cnpp.com>

AFAQ AFNOR Certification :

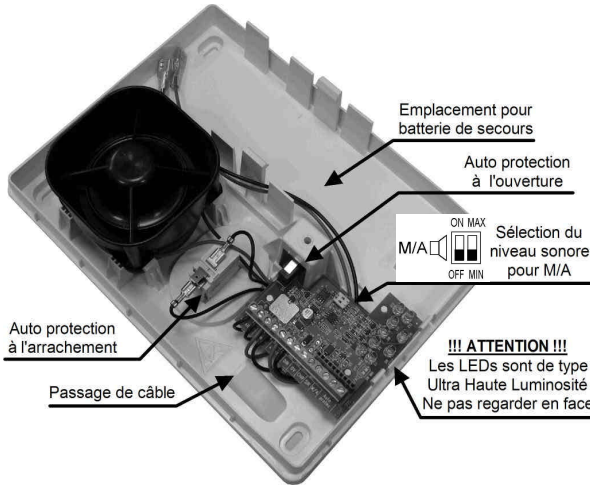
116 avenue Aristide Briand - BP 40 - 92224 BAGNEUX

Tél. 01 46 11 37 00 – Fax. 01 46 11 37 77 - <http://www.afaq.org>

Conformément à notre politique d'amélioration continue de nos produits, les informations contenues dans cette notice peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. ATLS ne pourra être tenue responsable des erreurs contenues dans ce document, ni des dommages fortuits ou consécutifs ayant trait à la fourniture, la qualité ou l'usage de ce dernier.

Les produits de la gamme ALTEC sont conçus et fabriqués en France par la société ATLS
SIRUS et ALTEC sont des marques déposées par ATLS

PRESENTATION



Vous venez d'acquérir la sirène extérieure auto alimentée **SIRUS** de la gamme **ALTEC** et nous vous en remercions.

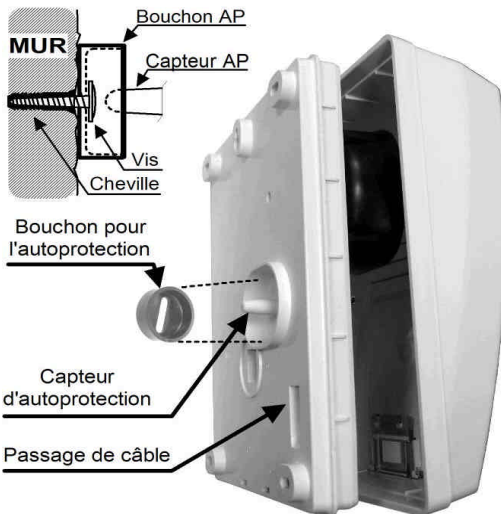
Conçue pour durer, la SIRUS se présente dans un boîtier en Poly carbonate de classe d'inflammabilité V0 avec une résistance aux UV à l'épreuve du temps.

La **SIRUS** intègre également une alarme lumineuse à technologie LED ultra haute luminosité qui en plus d'une grande résistance aux vibrations et aux températures extrêmes offre une durée de vie nettement supérieure aux solutions traditionnelles.

CONSIGNES DE SECURITE

- Evitez de regarder en face les LEDs en fonctionnement.
- Durant les essais, portez un casque de protection auditive ou tenez vous à une distance raisonnable de la SIRUS.
- Evitez toute intervention sur la SIRUS par temps orageux.
- N'utilisez que le type de batterie indiqué dans le tableau des caractéristiques.

INSTALLATION



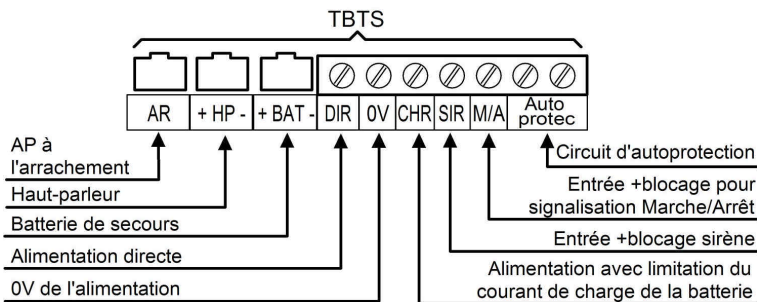
La SIRUS se fixe sur une paroi verticale et plane de surface supérieure à celle de son boîtier en laissant au moins 2cm de chaque côté. Percez les trous de fixation en suivant le gabarit de perçage, puis fixez en premier la pièce plastique en forme de bouchon sur le mur. Ensuite positionnez le châssis de la SIRUS en prenant soin de bien placer le capteur de surveillance d'arrachement à l'intérieur du bouchon plastique. Ce système ne nécessite aucun réglage.

Il est impératif de procéder à des essais et de vérifier le bon fonctionnement de l'alarme sonore, visuelle et de l'autoprotection après l'installation.

Il est vivement recommandé de vérifier périodiquement le bon serrage des connexions ainsi que l'état de la batterie de secours et la remplacer si nécessaire.

CABLAGE

- Avant de câbler l'autoprotection vérifiez que le circuit ne dépasse pas 60VDC/0,1A.
- La borne d'alimentation « DIR » peut être utilisée pour fournir le courant nécessaire au fonctionnement de la SIRUS même en cas d'absence ou de défaut de la batterie de secours. Mais il faut prévoir une source d'alimentation de forte capacité et protégée contre les surintensités pouvant être provoqués par une batterie de secours défectueuse.
- L'alimentation de la SIRUS à travers la borne « CHR » est la méthode recommandée car la batterie de secours bénéficie d'une charge constante avec une limitation de courant à 100mA. En alarme, seule la batterie interne est sollicitée protégeant ainsi efficacement le chargeur de la centrale d'alarme.
- Si l'équipement qui pilote la SIRUS n'est pas celui qui fournit l'alimentation, il faut raccorder la borne « 0V » à cet équipement pour obtenir une référence commune.
- Le blocage ou le réarmement de la SIRUS est piloté par une tension de commande positive de 9 à 15V continue sur l'entrée « SIR ».
- La borne « M/A » permet la signalisation de mise EN ou HORS service de l'installation d'alarme par une tension de blocage comprise entre 9 et 15VDC.



Toutes les connexions sont de niveau TBTS (Très basse tension de sécurité) au sens de la norme EN 60950. L'alimentation électrique de la SIRUS doit être fournie par une source à puissance limitée.

FONCTIONNEMENT

Une tension positive de 9 à 15V continue sur la borne « +BL SIR » permet de bloquer ou de réarmer la SIRUS. A la disparition de cette tension, l'alarme sonore est activée pour 3 minutes alors que le flash est activé jusqu'au retour de la tension de blocage. A noter que lors de la mise sous tension, la SIRUS ne déclenche pas même si la tension de blocage est absente. Il faut tout d'abord armer en appliquant le signal de blocage pendant au moins 1 seconde.

La signalisation de mise EN ou HORS service de l'installation d'alarme déclenche une série de bips courts ainsi que le clignotement du flash, lors du basculement de la tension de blocage de 12VDC à un niveau inférieure à 4VDC. Au retour de la tension de blocage, la SIRUS génère une nouvelle série de bips avec clignotement du flash plus longs cette fois pour distinguer les deux états.

ON OFF	Pas de <i>bips sonores</i> pour Marche/arrêt	+
ON OFF	Signalisation M/A volume <i>FAIBLE</i>	+
ON OFF	Signalisation M/A volume <i>FORT</i>	+

Pour cette fonction, La SIRUS permet de choisir entre deux niveaux sonore des bips ou même de désactiver les bips sonores et ainsi ne conserver que le clignotement du flash.

Utiliser un tournevis pour positionner le double interrupteur S2 pour la configuration choisie.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Tension d'alimentation direct :	De 9 à 15 VDC
Tension de charge de la batterie :	De 14,0 à 14,5 VDC
Ondulation résiduelle admissible :	250mV
Consommation en veille :	6 mA
Consommation en alarme :	800 mA (avec Flash)
Consommation en alarme lumineuse seulement :	100 mA
Tension de commande « +BL SIR » et « +BL M/A » :	De 9 à 15 VDC (0,1mA)
Tension de déclenchement « +BL SIR » et « +BL M/A » :	Inférieure à 4 VDC
Tension de réarmement « +BL SIR » et « +BL M/A » :	Supérieure à 9 VDC
Niveau sonore à 1m :	Supérieure à 90 dB
Boîtier :	Poly carbonate / classe V0 / anti-UV
Degré de protection :	IP 43 IK 08
Température d'utilisation :	-25°C à +70°C
Type de câble pour le raccordement :	Câble 3 paires rigide : Ø >= 0,5mm souple : Ø >= 0,2mm
Types de batteries de secours :	12V 2.1Ah YUASA NP2.1-12FR 12V 2.1Ah YUCELL Y2.1-12FR 12V 2.0Ah POWERSON PS 1220 V0 12V 2.2Ah ELECKSON BEL120022 12V 2.3Ah ACD ST20 12V 2.3Ah SUNLIGHT SP 12-2.1V0

Compatibilité électromagnétique : conforme aux normes NF EN 50130-4 et NF EN 55022
Sécurité électrique : conforme à la norme EN 60950 éd. Oct. 2000

MISE AU REBUT DU PRODUIT

Conformément aux exigences de la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les produits électriques et électroniques usagés doivent être détruits séparément des ordures ménagères normales afin de promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération, ainsi que de limiter la quantité de déchets devant être éliminés et de réduire du même coup les déchets. Lorsque vous débarrassez de tels produits, veuillez vous conformer aux consignes des autorités municipales et/ou vous renseigner auprès de votre revendeur lors de l'achat d'un nouveau produit.

Destruction des batteries : la batterie de secours de la SIRUS n'est pas fournie par ATLS. Néanmoins, ne jetez pas les batteries usagées dans votre poubelle, il est interdit de les incinérer, de les enfouir ou de les jeter dans les décharges publiques. Débarrassez-vous des batteries conformément aux lois et réglementations en la matière en vigueur. Veuillez contacter les autorités compétentes pour de plus amples informations sur les dispositions mises en place dans votre région pour collecter, recycler et détruire les batteries usagées.

GARANTIE

ATLS assure une garantie de 5 ans à compter de la date de fabrication. La date de fabrication figurent sur l'étiquette du numéro de série placée à l'intérieur de l'appareil. La garantie ne couvre pas les dégradations non fonctionnelles telles que les rayures, bris par chute ou choc, ni les dégradations provoquées par un emploi anormal. La garantie ne s'applique qu'aux cartes et ensembles électroniques et ne couvre pas les dégradations causées par les surtensions naturelles ou artificielles. La garantie ne s'applique que si l'électronique n'a pas été démontée, déréglée ou transformée. La garantie est strictement limitée à la réparation ou à l'échange des pièces que nous aurons reconnues défectueuses. Les frais de retour sont toujours à la charge de l'expéditeur. L'immobilisation du matériel dans le cadre de la garantie ne pourra donner lieu à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit. La responsabilité de A.T.L.S. se limite à la réparation des produits et ne s'étend pas aux conséquences résultant de leur usage, de leur mise en oeuvre ou de leur non fonctionnement.